

**Mini EC - 1h10 - Lundi 13 janvier 2020****EC1 (3 points)**

Qu'est-ce qui distingue l'approche des classes sociales chez Marx et Weber ?

**EC2 (4 points)**

Vous présenterez le document puis vous caractériserez les inégalités de salaire qu'il met en évidence.

Distribution du revenu salarial<sup>(1)</sup> annuel par sexe ou catégorie socioprofessionnelle sur l'ensemble des salariés en 2011 (en euros courants)

|                             | Sexe   |        | Catégorie socioprofessionnelle |                            |          |          | Ensemble |
|-----------------------------|--------|--------|--------------------------------|----------------------------|----------|----------|----------|
|                             | Femmes | Hommes | Cadres <sup>(2)</sup>          | Professions intermédiaires | Employés | Ouvriers |          |
| D1 (1er décile)             | 1 890  | 2 970  | 11 180                         | 6 040                      | 1 450    | 1 910    | 2 340    |
| D9 (9ème décile)            | 30 540 | 40 110 | 66 230                         | 34 230                     | 23 580   | 24 660   | 35 320   |
| D9/D1 (rapport interdécile) | 16,1   | 13,5   | 5,9                            | 5,7                        | 16,2     | 12,9     | 15,1     |
| Moyenne                     | 16 720 | 22 550 | 39 190                         | 22 310                     | 13 290   | 14 820   | 19 710   |

Source : INSEE, 2016.

Champ : France métropolitaine, ensemble des salariés hors salariés agricoles, salariés des particuliers-employeurs et apprentis-stagiaires.

(1) Le revenu salarial correspond à la somme des salaires perçus par un individu au cours d'une année donnée, nets de toutes cotisations sociales.

(2) Cadres, y compris chefs d'entreprise salariés.

**Éléments de correction de la Mini EC (ch4) du 13 janvier 2020**

**EC1 (3 points)** Qu'est-ce qui distingue l'approche des classes sociales chez Marx et Weber ?

L'élève définit « classes sociales » de façon générique : Groupe social de grande taille sans interconnaissance fondé sur une similitude économique dans les sociétés démocratiques (égalité de droit) : 0,5 point

Trois différences sont développées clairement et explicitées parmi les 6 possibles ci-dessous : jusqu'à 1 point pour chaque.

|    | Marx   | Weber   |
|----|--|---|
| §1 | Critère d'appartenance à une classe : propriété ou non des moyens de production  | Critère d'appartenance à une classe : accès aux biens (€)   |
| §2 | Stratification binaire (1 seul critère) : la dimension économique est centrale et exclusive, elle explique toute la stratification | Stratification multidimensionnelle (3 ordres) : la dimension économique n'est qu'une parmi 3 chez Weber qui privilégie les groupes de statut (prestige et communauté de style de vie) |
| §3 | Conscience de classe   | Peu de chance que les classes développent une conscience commune, seuls les groupes de statut sont des communautés (cad. des valeurs communes, sentiment d'appartenance)              |
| §4 | Tendance à la bipolarisation vers 2 classes sociales centrales   | Non concordance possible et probable des 3 ordres   |
| §5 | Société conflictuelle (lutte de classes moteur de l'histoire)  | Société plus pacifiée   |
| §6 | Réalisme   | Nominalisme   |

△ Présenter en les juxtaposant, la conception des classes chez Marx puis chez Weber ne revient pas à distinguer. Pour distinguer, il faut confronter Marx et Weber sur chaque différence de conception (critère d'appartenance, nombre de dimensions, conscience, lutte, réalisme/nominalisme).

777 : L'élève donne des exemples pour illustrer la différence de stratification entre Marx et Weber. +0,25 par exemple pertinent.

**EC2 (4 points)** Vous présenterez le document puis vous caractériserez les inégalités de salaire qu'il met en évidence.

△ Ce sont bien des salaires moyens annuels, leur faiblesse pour D1 est dû au fait que les individus pauvres sont souvent sans emploi (inactifs ou chômeurs) ne reçoivent pas de salaire mais des revenus de transferts qui n'apparaissent pas dans ce document statistique. Les revenus du capital (ou du patrimoine) n'apparaissent pas non plus (leur poids est important parmi les revenus des plus aisés). On a donc dans ce document statistique qu'une sorte de revenus, les seuls revenus salariaux.

| Attentes   | Critères de réussite   | Non-Acquis | En cours d'acquisition | Acquis |     |
|--|--|------------|------------------------|--------|-----|
| 1- Présenter le document   | « Titre », Source (INSEE 2016), date (données 2011), champ (France métropolitaine, salariés), variables (sexe, PCS, D1, D9), unité (€ courants = non déflaté et coeff. multiplicateur) |            |                        |        | 1   |
| 2- Fournir une lecture correcte  | Au moins une phrase précise et "parlante" dans le développement qui interprète chaque type de donnée (€ et CM)   |            | Phrase robot           |        | 1   |
| 3- Sélectionner et manipuler des données statistiques pour répondre à la tâche | Répondre à la tâche ("Caractérisez")<br>Ni trop peu, ni trop de données*<br>Petits calculs (CM, écarts)  | 1\$AI      | 2\$AI                  | 3\$AI  | 1,5 |
| 4- Réponse organisée   | Du général au particulier<br>Regroupements pertinents<br>§ AI complet (A et I)<br>Mots de liaison diversifiés<br>Pas de HS - Pas d'erreur  |            |                        |        | 0,5 |

\* au moins une fois chaque colonne et chaque ligne.

Ce document est un tableau statistique publié par l'INSEE en 2016. Il a pour titre "Distribution du revenu salarial annuel par sexe ou catégorie socioprofessionnelle sur l'ensemble des salariés en 2011". Il s'agit des salaires moyens des salariés hors salariés agricoles, salariés aux particuliers et apprentis, par décile (1er, 9ème et rapport interdécile) de salaire en France métropolitaine. Les salaires moyens sont exprimés en euros courants, c'est-à-dire en euros non déflatés (pouvoir d'achat de 2011).

Nous constatons d'abord que dans ensemble, quels que soient le sexe et la PCS, le salaire annuel moyen s'élevait à 19710€ en France en 2011. Cette moyenne masque d'importantes inégalités. D'abord entre les 10% les mieux rémunérés de salariés et les 10% les moins bien payés. En effet, le salaire annuel moyen du 1er décile n'était que de 2340€ par an, alors que le salaire annuel moyen du 9ème décile était de 35320€, soit 15,1 fois plus. Ensuite, le salaire moyen des femmes est inférieur à celui des hommes : en 2011, en France, les femmes ont reçu en moyenne 16720€ de salaire annuel contre 22550€ pour les hommes, soit un écart de 6000€ environ. Enfin, les cadres sont les mieux rémunérés et les employés les moins rémunérés en moyenne : respectivement 39190€ de salaire annuel moyen pour les premiers contre 13290€ pour les seconds, soit près de 3 fois moins.

On observe également que plus les salaires annuels moyens sont faibles plus le rapport interdécile est élevé (corrélation négative). Quelle que soit la PCS, c'est parmi l'ensemble des femmes salariées que l'inégalité de salaire est la plus forte. En effet, les 10% les mieux rémunérées ont reçu des salaires au moins 16,1 fois plus élevés que les 10% les moins rémunérées en France en 2011, alors que chez les hommes, le rapport interdécile n'est que de 13,5. Cela se perçoit également en comparant les salaires moyens femmes / hommes de D1 puis D9. En effet, il y a seulement 1000€ d'écart de salaire annuel moyen entre les femmes et les hommes de D1, contre 10.000€ d'écart entre les femmes et les hommes pour D9.

Enfin, on observe des écarts de rémunérations importants, quel que soit le sexe, au sein des PCS. Ce sont les cadres et les professions intermédiaires qui ont les salaires annuels les plus élevés et, de l'autre côté, les ouvriers et les employés qui ont les rémunérations salariales annuelles les plus faibles. Aussi, au sein de ces PCS, les écarts entre D1 et D9 sont plus ou moins importants. Chez les cadres et les professions intermédiaires, D9 gagne environ au moins 6 fois plus que D1, alors que chez les ouvriers et les employés, D9 gagne au moins 13 à 16 fois plus que D1.

## Lectures

|                    |   |
|--------------------|---|
| Robot<br>Pas robot | Le revenu salarial annuel des femmes était de 16720€ en France en 2011.<br>Le salaire moyen des femmes en France en 2011 s'élevait à 16720€ par an.   |
| Robot<br>Pas robot | Les femmes ont gagné 16720€ en France en 2011.<br>Les femmes ont perçu 16720€ de salaire en moyenne en France en 2011.  |
| Robot<br>Pas robot | En France en 2011, le revenu salarial annuel des femmes de D1 était de 1890€.<br>En France en 2011, les 10% des femmes les moins bien rémunérées en termes de salaire, recevaient un salaire annuel <u>inférieur</u> à 1890€.                               |
| Robot<br>Pas robot | Le rapport interdécile des femmes était de 16,1 en France en 2011.<br>Les 10% des femmes les mieux rémunérées ont eu, en moyenne, des salaires annuels <u>au moins</u> 16,1 fois plus élevés que les 10% des femmes les moins rémunérées en France en 2011. |

Rédiger du général au particulier, tous vos § doivent être visibles (alinéa + retour à la ligne) et comporter une affirmation et une illustration (§AI).